

TRANSMIS LE 5/10/2023
REÇU LE 5/10/2023
AFFICHÉ LE
NOTIFIÉ LE
PUBLIÉ LE 12/06/2023
EXÉCUTOIRE LE 12/06/2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE



FRANCONVILLE-LA-GARENNE

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIERES
CH

DECISION N°23-163

Avenant portant modification de la régie de recettes
« Service Municipal de la Jeunesse ».

LE Maire de la commune de Franconville-la-Garenne,

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

VU les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs à la création des régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux ;

VU l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 29 septembre 2022 autorisant le Maire à créer, modifier ou supprimer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

VU la décision n° 115 du 16 novembre 1992 portant sur la création de la régie de recettes « Service Municipal de la jeunesse »,

VU l'arrêté du n°181/2004 du 30 mars 2004 portant sur la modification de la régie de recettes « Service Municipal de la jeunesse »,

VU l'arrêté n° 050 du 28 février 2006 portant sur la modification de la régie de recettes « Service Municipal de la jeunesse »,

VU la décision n° 10/246 du 06 août 2010 portant sur la modification de la régie de recettes « Service Municipal de la jeunesse »,

VU la décision n° 14-021 du 20 janvier 2014 portant sur la modification de la régie de recettes « service Municipal de la jeunesse »,

VU la décision n° 15-143 du 12 mai 2015 portant sur la modification de la régie de recettes « service Municipal de la jeunesse »,

VU la décision n° 17-076 du 14 février 2017 portant sur la modification de la régie de recettes « service Municipal de la jeunesse »,

VU la décision n° 18-398 du 9 novembre 2018 portant sur la modification de la régie de recettes « service Municipal de la jeunesse »,

VU l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 12 mai 2023 ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de modifier les modes de règlement et d'ouvrir un compte de dépôts de fonds au nom du régisseur titulaire ;

DECIDE

ARTICLE 1. Modifie l'article 1 de la décision n°14-021 du 20 janvier 2014 comme suit :

Les recettes de la régie « service Municipal de la jeunesse » seront encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- Chèques
- Espèces
- Chèques vacances
- Prélèvements automatiques

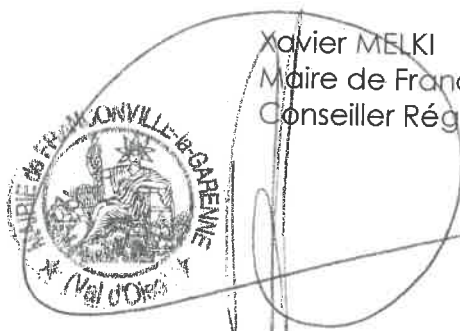
ARTICLE 2. Un compte de dépôts de fonds est ouvert au nom du régisseur titulaire auprès du comptable Public Assignataire.

ARTICLE 3. En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette décision.

ARTICLE 4. Le Maire et le Comptable Public Assignataire de Franconville-la-Garenne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Franconville-la-Garenne, le 12 mai 2023

Caractère Exécutaire
L'Adjoint au Maire



Xavier MELKI
Maire de Franconville-la-Garenne
Conseiller Régional d'Ile de France

(Handwritten signature in blue ink)



(Handwritten signature in blue ink)

(Handwritten text in blue ink)

(Handwritten date in blue ink)

Acte à classer

DEC23-163FIN

1

En préparation

2

En attente retour
Préfecture

3

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-06-09T05-38-00.00 (MI245566005)

Identifiant unique de l'acte : 095-219502523-20230512-DEC23-163FIN-AU (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : AVENANT PORTANT MODIFICATION DE LA RÉGIE DES REVENUS
"SERVICE MUNICIPAL DE LA JEUNESSE".

Date de décision : 12/05/2023



Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Décisions budgétaires
7.1.6. actes relatifs aux régies : création, modification, nomination

Identifiant unique de l'acte antérieur

Acte : DEC 23-163 FIN.PDF

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 09/06/23 à 05:38

Date 09/06/23 à 05:38

Date 09/06/23 à 05:49

Par MAGLOIRE EmmanuellePar MAGLOIRE Emmanuelle